

Règlement Open Rapide de Saint Jean Pla de Corts Echecs

Homologué FIDE

Article 1 : Présentation

L'association « **Saint Jean Pla de Corts Echecs** » organise un tournoi défini comme suit :

Open en 7 rondes au système suisse
N° homologation FFE : 54017
Le samedi 29 janvier 2022 de 13h à 19h

Lieu des rencontres : Salle polyvalente, 9 rue des Albères, 66490 St Jean Pla de Corts.

Ce tournoi est réservé aux jeunes joueurs (sans limite d'âge : de petit poussin à junior) et aux adultes licenciés dans un club.

La licence B est obligatoire.

Une licence B peut être prise sur place au nom du club organisateur pour 3€ pour un joueur jeune et 9€ pour un joueur adulte.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur et spécifiques à la cadence Rapide. L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. En particulier, les points suivants seront à respecter par chaque participant :

- un coup illégal achevé entraîne le rajout de deux minutes pour l'adversaire si celui-ci est réclamé correctement
- un second coup illégal achevé fait perdre la partie
- l'arbitre annonce la chute du drapeau s'il la constate

Appariements informatiques homologués par la F.F.E. au système Suisse à l'aide du logiciel PAPI 3.3.6.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs présents qui auront acquitté leurs droits d'inscription avant l'heure limite. Les joueurs retardataires seront appariés lors de la ronde suivante.

Article 3 : Cadence et horaires

Ouverture de la salle à 12h30.

La cadence est de 15'5".

Clôture impérative des inscriptions et des vérifications 15 minutes avant la première ronde.

La ronde 1 commencera à 13h30 le samedi.

Remise des prix et cérémonie de clôture dès la fin des parties : vers 18h30.

Article 4 : Droits d'inscription et prix

Adulte : 15,00€
Adulte non licencié : 24,00€
(dont 9 € pour la licence FFE pris par le club organisateur)
Jeune licencié : 7,00 €.
Jeune non licencié : 10,00 €,
(dont 3 € pour la licence FFE pris par le club organisateur)

La liste complète des prix pour les deux tournois est affichée dès le début du tournoi.
Pas de répartition au système Hort.
Les prix ne sont pas cumulables.

Ce tournoi compte comme une des étapes du 2° circuit du Roussillon 2022.

Article 5 : Départage des ex aequo :

1° le cumulatif
2° le Buchholz
3° la performance

Article 6 : Forfait

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **5 minutes après le lancement de la ronde** est forfait pour la ronde en cours.

Tout joueur souhaitant déclarer forfait pour une ou plusieurs rondes, et désirant poursuivre le tournoi, doit en informer l'arbitre avant que le calcul des appariements des dites rondes n'ait été effectué. Un forfait non annoncé entraîne l'exclusion immédiate du tournoi. Les abandons non justifiés sont signalés auprès du chargé des titres après demande d'explication par courrier au joueur ayant abandonné sans en avertir l'arbitre.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses, jeux libres et blitz sont interdits dans le périmètre de jeu. Un espace est prévu à cet effet à proximité de la buvette : une table avec quelques jeux sans pendules.

L'ensemble des mesures sanitaires en vigueur à la date de la compétition seront appliquées.

Les joueurs doivent participer au tournoi dans une tenue correcte.

Article 7 :

Arbitre principal : **Richard Garcia**, AF02, licence K07415

Article 8 :

L'inscription au tournoi sous-entend la totale acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

L'ORGANISATEUR, secrétariat du club SJPCE



R. GARCIA

